

invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Monthey, le 8 mai 2015  
L'Administration communale



## Commune de Salvan

### Enquête publique

L'Administration communale de Salvan soumet à l'enquête publique la demande présentée par:

- Requérant(es) et propriétaire(s): Jacquier Marielle et David à Salvan

Objet: agrandissement de la terrasse et construction d'un escalier à leur habitation. Exécution de la structure et du plancher en bois

Lieu dit: La Cotte

Parcelle N°: 482 – plan MF 7

Coordonnées: 567'600/107'550

Les plans peuvent être consultés au cadastre communal durant les heures d'ouverture. Les observations à l'encontre de cette demande doivent être adressées, par écrit en trois exemplaires, à l'Administration communale dans les trente jours dès publication.

Salvan, le 8 mai 2015  
L'Administration communale



## Commune de Savièse

### Enquête publique

L'Administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par:

- Mme Joëlle Udry, Les Rochers (Savièse), par Udry Construction SA, Savièse, pour la construction d'une pergola sur la parcelle no 2853, plan no 7, au lieu dit Pradecor – coordonnées 593'231/123'287.
- M. Ulrich Leuenberger, Ormône (Savièse) pour la pose d'un vitrage à son appartement sis sur la parcelle no 9020, plan no 50, au lieu dit Redin – coordonnées 592'564/121'165.
- M. Jean-Marie Luyet, Mossevron (Savièse), par le bureau d'architecture Luyet Jérôme Sàrl, Savièse, pour la construction d'un couvert à voiture sur la parcelle no 444, plan no 6, au lieu dit Mossevron – coordonnées 593'657/124'216.
- L'entreprise Royal Chalet Sàrl, Conthey, pour la construction d'un immeuble d'habitation sur la parcelle no 2017, plan no 20, au lieu dit La Chervignine – coordonnées 591'258/121'912.
- La commune de Savièse, Saint-Germain (Savièse) pour l'ouverture d'une fenêtre sur la parcelle no 4169, plan no 29, au lieu dit Praoulé – coordonnées 593'538/122'183.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les trente jours, à l'Administration communale.

Savièse, le 8 mai 2015  
L'Administration communale



## Commune de Savièse

### Assemblées primaires et bourgeoisales

Les citoyennes et citoyens de Savièse sont convoqués en assemblée le lundi 1er juin 2015 à 20 h

à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

### Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2014 de la Municipalité
5. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones, au lieu dit Oure
6. Divers

### Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2014 de la bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2014 de la bourgeoisie
5. Approbation modifications partielles du règlement bourgeoisial
6. Demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse
  - des enfants Clémentine et Maximilien Udry
  - de M. Claude-Alain Locher et ses enfants
7. Divers

Les comptes peuvent être consultés auprès de la caisse communale aux jours et heures d'ouverture de l'Administration communale, durant le délai de la présente convocation, ou sur le site internet de la commune à l'adresse: [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)

Savièse, le 8 mai 2015  
L'Administration communale



## Commune de Savièse

### Modification partielle du plan d'affectation de zones

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, modifiée le 15 juin 2012, l'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique, durant vingt jours, la modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu dit Oure (complément de zone de constructions et d'installations publiques pour l'aménagement d'une zone de détente et de sports).

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, bureau du Service technique, pendant les heures d'ouvertures officielles.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil communal dans les vingt jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan d'affectation des zones et au règlement des constructions et des zones.

Savièse, le 8 mai 2015  
L'Administration communale



## Commune de Saxon

### Enquête publique

La commune de Saxon soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, les demandes suivantes:

- Succession d'Edmond Forré par M. Olivier Bochatey, rue de l'Eglise 21, 1955 Saint-Pierre-de-Clages, pour la création d'une ouverture en toiture, parcelle n° 4511, plan 30, au lieu dit Le Pérösé, zone coteau, coordonnées 2580461/1110959.
- Mme et M. Eddy Thomas, chemin du Soleil 8a, 1907 Saxon, pour la construction d'un couvert annexé au sud de l'habitation, parcelle n° 7180, plan 25, au lieu dit Grand-Toula, zone faible densité, coordonnées 2579323/1111609.
- MM. Fitim et Blerim Hasani, route d'Ecône 119a, 1907 Saxon, pour la pose de clôtures et d'un totem, parcelles n° 4016, n° 4017 et n° 8497, plan 28, au lieu dit Pro Bovey, zone industrielle, coordonnées 2581456/1112152.
- Mme et M. Steve Fellrath, Sapinhaut, 1907 Saxon, pour la construction de six chalets, parcelles n° 2648, n° 6612, n° 7481 et n° 7515, plan 16, au lieu dit Sapinhaut, zone chalets, coordonnées 2579229/1109135.

Les dossiers peuvent être consultés au bureau communal, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit, à l'Administration communale de Saxon pendant le délai de mise à l'enquête.

Saxon, le 8 mai 2015  
L'Administration communale

Savièse, le 8 mai 2015  
L'Administration communale